



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels enseignants
DPE2**

Affaire suivie par :
Camille LAMARQUE
Tél : 01 57 02 61 28
Mél : ce.dpe2@ac-creteil.fr

4, rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Division des Personnels Enseignants

Le recteur de l'académie de Créteil
à

LP: 2C 167 534 2344 7



03306270/73235/0488/C6

G. 873117815879038895

C6 1/1

270-AR

ENVOI RECOMMANDÉ A.R

Objet : non-renouvellement de contrat

Références : loi n°84-16 du 11 janvier 1984 - décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié

Vous avez été employé(e) en qualité d'agent (e) contractuel(le) dans l'académie de Créteil.

Dans le respect des dispositions prévues par le décret cité en référence, je tiens à vous informer qu'en raison de l'augmentation du nombre d'agents titulaires affectés à la rentrée scolaire prochaine, je ne suis malheureusement pas en mesure, à ce jour, de vous proposer un renouvellement de contrat.

Toutefois, je vous remercie de noter que mes services pourraient être amenés à vous recontacter pour vous proposer un nouveau contrat en fonction des besoins qui émergeraient l'année scolaire prochaine.

Je vous informe également de la possibilité de faire acte de candidature en tant qu'enseignant contractuel dans le 1^{er} degré. Vous trouverez les conditions sur les sites internet des DSDEN.

Les documents vous permettant de faire valoir vos droits auprès de Pôle Emploi vous seront transmis par voie postale dans les huit jours suivant la fin de votre de contrat afin que vous puissiez bénéficier de l'allocation pour perte d'emploi due aux personnels non titulaires de l'Éducation nationale.

Je vous remercie pour votre action en faveur des élèves de notre académie et pour votre dévouement au service public d'éducation.

Créteil, le 29 juin 2021

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des relations et des ressources humaines

Carole LAUGIER

